



POLITIQUE

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

SECTION : Ressources humaines

N° : RH-01P

ADOPTION DU CSFP : 22.06.2021

**OBJET : Reconnaissance et récompenses
des employés**

EN VIGUEUR : 22.06.2021

RÉVISION :

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) reconnaît le travail de ses employés. L'intention de cette politique est d'établir des moyens équitables de récompenser et reconnaître le dévouement des employés, ainsi que de rendre hommage aux employés qui prennent leur retraite.

Le CSFP désire souligner la contribution des employés qui ont consacré 5, 10, 15 et 25 ans de service en éducation au Conseil scolaire francophone, ainsi que le départ d'un employé qui quitte le Conseil scolaire après plus de 25 ans de service pour un motif autre que la retraite.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Dans le but de promouvoir l'engagement et le sentiment d'appartenance des employés, le Conseil scolaire francophone provincial se donne des moyens tangibles de reconnaître le travail rendu par tous ses employés.

APPLICATION

La présente politique ainsi que son document connexe s'adressent à tous les employés du Conseil.



POLITIQUE

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

SECTION : Ressources humaines

N° : RH-01P

ADOPTION DU CSFP : 22.06.2021

**OBJET : Reconnaissance et récompenses
des employés**

EN VIGUEUR : 22.06.2021

RÉVISION :

PRINCIPES DIRECTEURS

1 Après 5, 10, 15 et 25 ans de services au sein du Conseil

- 1.1 Les membres du Conseil soulignent l'événement par une résolution de remerciements.
- 1.2 Le Conseil scolaire francophone transmet ses félicitations aux personnes concernées par la remise d'un certificat et d'un cadeau conformément à la directive associée.

2 Départs à la retraite

- 2.1 Les membres du Conseil soulignent l'événement par une résolution de remerciements.
- 2.2 Le Conseil scolaire francophone transmet ses félicitations aux personnes concernées par la remise d'un certificat et d'un cadeau conformément à la directive associée.
- 2.3 Chaque année, en juin, la Commission scolaire reçoit, au cours d'une activité à caractère social, les membres du personnel visés qui au cours de l'année scolaire prennent leur retraite.

2.3.1 Déroulement :

- i. Accueil;
- ii. Présentation des membres du personnel visés;
- iii. Hommage général: témoignage de reconnaissance; et,
- iv. Remise du certificat et cadeau.



POLITIQUE

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

SECTION : Ressources humaines

N° : RH-01P

ADOPTION DU CSFP : 22.06.2021

**OBJET : Reconnaissance et récompenses
des employés**

EN VIGUEUR : 22.06.2021

RÉVISION :

RESPONSABILITÉS

La Gestionnaire des ressources humaines est responsable de l'organisation des activités prévues aux points 1.0 et 2.0 de la présente politique.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil.

RÉVISION

Cette politique sera révisée à tous les 5 ans à moins de changements législatifs.

DOCUMENTS CONNEXES

- Directive Administrative (Budget et Cadeaux)
- Annexe : Aucun